

Sujet : [INTERNET] nouveau cahier des charges
De : > herve.lestan (par Internet) <herve.lestan@cdf57.fr>
Date : 01/06/2023 à 06:26
Pour : <ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon étonnement et de mon incompréhension sur les articles 25.1 et 25.3 du nouveau cahiers des charges des chasses communales.

En effet que la commune puissent résilier les baux de chasses si l'adjudicataire ne réalise pas ses plans de chasse deux ans sur neuf me parait aberrant alors qu'il n'y a aucune cohérence sur les attributions (augmentation arbitraire sans connaître la réalité du terrain, ONF qui sont complètement fou , non prise en compte des comptages etc.)Il faut dire les choses comme elles sont, les lobbys de l'ONF avec les communes sont terrible et non réaliste (ils font passé les dégâts de gibier comme responsable de tous les maux alors qu'ils masquent simplement ! leur fainéantise et leur incompetence.

Cela vous choquera peut être mais c'est simplement la vérité et tout le monde le sait.

Une entreprise privé serait déjà en liquidation alors que l'ONF est sous perfusion grâce à nos impôts !

Concernant le deuxième article , donc on paie mais on ne chasse pas alors que la résiliation vient du bailleur ?

Excusez-moi mais je crois que nous ne sommes plus dans un état de droit tout simplement.

Dans u temps encore assez proche les chasses alsacienne faisaient rêvé tous les chasseurs de l'hexagone mais maintenant toutes les autres régions sont devant nous et l'alsace est tombé en désuétude

Voilà, ce mail vous choquera peut être mais c'est le ressenti de beaucoup que l'administration ne prend jamais en compte.

Cordialement,

Hervé LESTAN